



Marché national de location longue durée de véhicules

15/01/2009



1. *Objectifs poursuivis*

Le marché national a vocation de permettre :

- La mise à disposition des collaborateurs de la Branche de véhicules neufs, sécurisés et performants ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes et volontaristes en matière de développement durable ;
- La réalisation d'économies de gestion.

Cela dans le cadre d'un système de gestion souple et adapté aux contraintes locales.



2. *Points actés*

- **Montée en charge progressive et période transitoire : montée en charge d'octobre 2009 à mi-juin 2011 (juin).**
 - Un système peu contraignant pour les organismes.
 - Une montée en charge compatible avec les pratiques en cours dans les organismes (du type marchés locaux ou régionaux de véhicules).
- **Segments de véhicules**
 - Deux segments pour les inspecteurs, au choix des agents : segment B et segment C, avec variation du taux de participation.
 - Deux segments pour les ADD, au choix : segment C et D.
 - Un segment "véhicules utilitaires légers »

Rappel des segments (à titre indicatif)

Segment B : « citadines » de type Citroën C3, Ford Fiesta, Peugeot 207, Renault Clio

Segment C : « compactes » de type Citroën C4, Ford Focus, Peugeot 3007, Renault Mégane

Segment D : « familiales » de type Citroën C5, Ford Mondeo, Peugeot 407, Renault Laguna.



- **Modalités de mise à disposition**

- Possibilité de proposer dans chaque organisme à chaque inspecteur l'utilisation professionnelle ou mixte (au choix de l'agent).
- Si utilisation uniquement professionnelle, souplesse d'utilisation pour adaptation aux besoins des collaborateurs.
- Si utilisation mixte (professionnelle + personnelle) :
 - 1) déclaration d'un plafond de kilomètres personnels (15000 km),
 - 2) participation financière obligatoire, le choix des modalités est laissé au niveau local entre 3 possibilités.
 - Forfait de 40% (arrêté de 2002).
 - Facturation au coût réel.
 - Intégration de l'avantage en nature.

Au-delà du plafond de kilomètres personnels, facturation de l'agent au coût de revient réel du véhicule.



3. *Prestations couvertes par le marché*

L'objectif est d'offrir une gamme de services large et complète aux collaborateurs, y compris dans le cadre de l'utilisation personnelle.

- Livraison des véhicules dans réseau vente/SAV.
- Maintenance.
- Pneumatiques (remplacement et option pneus neige).
- Assistance.
- Véhicule de remplacement.
- Garantie financière.
- Carte carburant avec services complémentaires (lavage).



4. *Assurance*

- Accord sur un marché national spécifique à la flotte automobile, procédure engagée à partir de 2009.
- Pendant la période transitoire, il appartient aux organismes de vérifier qu'au niveau local (ou régional) les dispositions de leur contrat d'assurance.